

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1600/MPMEF/DGD/DU 10 AVR 2013

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET** : Champ d'application du taux réduit de la TVA aux produits pétroliers

Réf : - Annexe fiscale à la Loi n°2012-1179 du 27/12/12  
portant budget de l'Etat pour la gestion 2013 ;

- Circulaire n° 1579/MPMEF/DGD du 29 janvier 2013

Il me revient que ma circulaire n° 1579 visée en référence, rencontre des difficultés de mise en œuvre en ce qui concerne le champ d'**application aux produits pétroliers, du taux réduit de la TVA de 9%**, tel que prescrit par l'article 2 de l'annexe fiscale à la Loi n° 2012-1179 du 27/12/12 portant budget de l'Etat pour la gestion 2013.

A cet égard, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que **les produits pétroliers concernés par cette mesure sont ceux assujettis à la TSU et visés à l'article 408 du Code général des Impôts** tels que repris au tableau ci-dessous :

DESIGNATION	POSITIONS TARIFAIRES NTS UEMOA
Super carburant et essences spéciales	2710. 11 40 00
Essence auto	2710. 11 50 00
Gaz oil	2710. 19 21 00
Carburéacteur	2710. 19 11 00
Pétrole lampant	2710. 19 12 00
Essence pour aérodynes	2710. 11 30 00

<b>Huiles minérales</b>	<b>2709. 00 00 00 et 2713. 90 00 00</b>
<b>Distillate Diesel-oil (DDO) et Distillate Diesel-oil exonéré (DDO ad)</b>	<b>2710. 19 27 00</b>
<b>Fuel-oil domestique</b>	<b>2710. 19 22 00</b>
<b>Fuel-oil léger</b>	<b>2710. 19 23 00</b>
<b>Fuel-oil lourd 1 (FO 180)</b>	<b>2710. 19 24 00</b>
<b>Fuel-oil lourd II</b>	<b>2710. 19 25 00</b>
<b>Graisses consistantes</b>	<b>2710. 19 33 00</b>

En conséquence, tous les produits pétroliers ne figurant pas au présent tableau demeurent passibles de la TVA au taux normal de 18%.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

**P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

**Ampliations :**

- Premier Ministre
- MPMEF/Cab
- MIPE/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- FNISCI
- UGECI
- PAA
- PASP
- Chbre Cce & Industrie
- EMACI
- CBC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- BIVAC
- Toutes Directions Douanes



**Col DA PIERRE A.**